



## PROCÉDURE DE CANDIDATURE AUX ATELIERS DE SERVICE PUBLIC

2022

### Contexte et présentation de l'offre ASP

L'ENPJJ est membre du **Réseau des Écoles de Service Public**. Les ASP offrent, à tous les cadres des fonctions publiques, l'opportunité de réfléchir, d'échanger et de travailler en commun pendant deux ou trois jours sur leurs domaines de compétences. Chacun des thèmes renvoie à une approche interprofessionnelle, afin de mieux connaître les enjeux et les modes de fonctionnement des diverses institutions représentées.

Ces ateliers du service public spécifiques sont accessibles directement sur l'espace dédié aux cadres sur le site de l'ENPJJ, dans la partie « [Renforcement de compétences en matière de management](#) » à l'exception des ateliers 5, 10 et 19, organisés par l'ENPJJ qui sont directement inscrits dans le catalogue de formation.

Pour ces trois ateliers l'inscription se fait selon la procédure définie pour l'offre de formation nationale de formation continue :

- **Atelier 5 : Communiquer efficacement avec les médias** ([Voir en ligne](#))
- **Atelier 10 : Égalité professionnelle**, décliné en 3 sessions distinctes : [Session 1](#) / [Session 2](#) / [Session 3](#)
- **Atelier 19 : Autorité et management** ([Voir en ligne](#))
- Télécharger la [fiche d'inscription](#) spécifique à ces ateliers (professionnels de la PJJ)

### Conditions de participation

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'école d'accueil. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge de la DIR d'origine (sauf disposition différente précisée dans la fiche de présentation de l'ASP).

### Modalités d'inscription

Le traitement des candidatures ASP relève du secrétariat de la formation du pôle gouvernance.

Une fiche de « candidature aux ateliers du service public » est [mise à votre disposition](#) directement sur le site de l'ENPJJ. Elle doit être adressée par voie hiérarchique au Pôle Gouvernance ([pg.enpjj-roubaix@justice.fr](mailto:pg.enpjj-roubaix@justice.fr)) et copie à Mylène Barrault ([mylene.barrault@justice.fr](mailto:mylene.barrault@justice.fr)), au plus tard une semaine avant la date d'inscription prévue dans le catalogue ASP.

**Les candidatures qui parviendraient directement à l'école organisatrice de l'atelier ne pourront être prises en compte par cette dernière.**

Une confirmation d'inscription vous sera transmise soit par l'école organisatrice, soit par le secrétariat du pôle gouvernance avant le démarrage de la session.

### Délivrance des attestations de présence et de formation

Les attestations de présence seront délivrées soit par l'école organisatrice, soit par le secrétariat du pôle gouvernance sur votre demande.

Les attestations de formations seront délivrées par le secrétariat du pôle gouvernance.